

St Jean de Luz



Dossier de

Mécénat

«Le Cercle des Amis de CPB»

@2024

12 rue Dominique LARREA
64500 Saint-Jean-de-Luz

LeCercleDesAmis@cuivres-en-pays-basque.com

 06 24 09 44 35

N° Siret : 837 869 650 000 15



 www.cuivres-en-pays-basque.com

 Cuivres en Pays Basque Officiel

 Cuivres en Pays Basque

 @cuivresenpaysbasque



Rassembler, Partager et Fédérer grâce au bel outil universel qu'est la musique est la volonté de cette association basée sur une formidable aventure humaine. Visant l'excellence grâce à une grande exigence, elle comporte trois filières proposant de nombreux événements socio-pédago-culturels sur le territoire proche ainsi que sur le territoire élargi. Les plus prestigieux.s.e.s musicien.n.e.s d'orchestres français et étrangers ainsi que des solistes de renommée internationale fondent son équipe pédagogique et artistique. Ses divers concerts sont dirigés par un directeur musical de premier plan.

Cette association 1901 est à but non lucratif, déclarée d'Intérêt Général et détentrice de deux licences, de créateur et de producteur de spectacle. Elle organise de nombreux concerts, un stage d'été ouvert aux instruments de la famille des cuivres en période aoûtienne. Des rencontres musicales entre amateurs et professionnels sont organisées ainsi que la mise en avant de nouveaux virtuoses grâce à des auditions « Jeunes Talents ». Afin de compléter sa palette culturelle, elle s'est développée en outil de diffusion avec la création d'un grand orchestre de cuivres professionnel se nommant « Metalak Euskal Herrian (MEH) » ainsi qu'un orchestre de cuivres valorisant la pratique amateur se nommant « Donibaneko Haizeak (DH) ».

Soutenue par la Mairie de Saint Jean de Luz, la DRAC Nouvelle Aquitaine, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) ainsi que par de nombreux partenaires et mécènes, l'activité culturelle de CPB s'est fortement développée grâce à la mise en place de nombreux projets rayonnants sur tout le territoire du Sud-Ouest. L'aventure artistique et pédagogique proposée chaque année par cette belle association nécessite des aides financières primordiales afin de lui permettre de continuer de viser l'excellence et créer de l'emploi.

Le climat actuel socio-économique fait que notre association se doit plus que jamais de continuer à créer du lien social, de proposer une pédagogie de très haut niveau, de revitaliser et d'offrir la culture la plus large et la plus qualitative possible à tou.t.e.s les citoyen.n.e.s.

C'est pourquoi nous serions très honorés que vous acceptiez d'intégrer « Le Cercle des Amis de CPB ». Soucieux d'établir avec vous une relation de confiance solide et pérenne, nous vous proposerons dès lors de nombreuses et avantageuses contreparties.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous pourrez porter à cette unique et exceptionnelle association et espérons que ses nombreux et divers projets atypiques sauront vous convaincre de lui apporter votre soutien.

En attente d'un proche moment d'échange, veuillez recevoir nos sincères et cordiales salutations.





www.cuivres-en-pays-basque.com

N° Siret : 837 869 650 000 15

TABLE DES MATIÈRES

1. « Cuivres en Pays Basque »	2
1.1. Présentation et objectifs.....	2
1.2. Pôle de formations et événementiels	3
1.3. Outil de diffusion	4
1.4. Valorisation de la pratique amateur	5
1.5. Rayonnement territorial	5
1.6. Rassembler, fédérer et partager	6
2. « Le Cercle des Amis de CPB »	7
2.1. Qu'est-ce que « Le Cercle des Amis de CPB ».....	7
2.2. Pourquoi intégrer « Le Cercle des Amis de CPB ».....	8-9
2.3. Les avantages du « Cercle des Amis de CPB ».....	10-12
2.4. Les cotisations du « Cercle des Amis de CPB ».....	12
3. Conclusion	13
4. Annexes	
4.1. Statuts de « Cuivres en Pays Basque »	
4.2. Composition du Bureau de « Cuivres en Pays Basque »	
4.3. Fonctionnement de « Cuivres en Pays Basque »	
4.4. Equipe pédagogique de « Cuivres en Pays Basque »	
4.5. Prévisionnel événements « Cuivres en Pays Basque » 2023	
4.6. Budget prévisionnel de « Cuivres en Pays Basque »	
4.7. Publication Journal Officiel	
4.8. Numéro Siret	



1. « Cuivres en Pays Basque »

1. 1. Présentation et objectifs de « Cuivres en Pays Basque »

« Cuivres en Pays Basque » (CPB) est une association 1901 (créée le 30 Novembre 2017) à but non lucratif qui a pour mission de mettre en place des projets socio-pédagogico-culturels visant l'excellence sur le territoire du Pays Basque autour des instruments de la famille des cuivres.

Fondée par un natif et un amoureux du Pays Basque, elle vient compléter un fort tissu associatif (Orchestres d'Harmonies, Bandas) dépourvu de grands événements pédagogiques et culturels concernant cette famille instrumentale.

Ses objectifs sont :

- pédagogiques : les plus grand.e.s solistes des Orchestres Français et Etrangers composent son équipe pédagogique
- formatifs : préparation aux métiers de musicien.n.e.s (Professeur, Orchestre, Soliste...)
- sociaux : créer du lien social grâce à l'outil universel qu'est la musique
- éducatifs : permettre d'accompagner et de former des jeunes en voie de professionnalisation
- philanthropiques : générer la passion
- mise en avant de « Jeunes Talents » : mise en avant de notre jeunesse territoriale
- culturels : mise en place de concerts de très haut niveau uniques et atypiques sur notre territoire
- Concours International : l'excellence internationale réunie au Pays Basque
- une valorisation de la pratique amateur
- un outil de diffusion



Conférence : Une vie de Musicien



Effet CPB



Joel VAISSE

Cours de Traits d'Orchestre



1.2. Pôle de formations de jeunes en voie de professionnalisation

Cette association est un outil pédago-culturel important pour le territoire national et international profitant à la formation de jeunes talents venant de France et de l'étranger. Elle leur permet, encadrés par des professionnels issus des plus grands orchestres français et étrangers, d'intégrer diverses formations musicales grâce à notre stage de musique : 65 élèves pour notre première édition, 87 pour la deuxième et 104 pour la troisième (capacité maximale atteinte) comme pour sa quatrième et cinquième année. Le nombre d'élèves pour une première année dans ce type de stage est d'une quinzaine environ.



Animation Musicale du territoire CPB 2.0



Graves de Noël 2019



Animation des élèves, CPB 4.0 (2021)



Concert de Restitution 4.0 (2021)



Accompagnatrice



1. 3. Outil de diffusion

« Métalak Euskal Herrian » est un outil de diffusion atypique et riche permettant la mise en avant des instruments de la famille des cuivres. Visant l'excellence grâce à une grande exigence, MEH propose de nombreux événements culturels sur le territoire régional, national et international.



Concert Prestige 2.0 (2019)



Concert Prestige 3.0 (2020)

Les plus prestigieux musiciens et musiciennes d'orchestres français et étrangers ainsi que des solistes de renommée internationale fondent son équipe artistique. Ses divers concerts sont dirigés par un chef référent de premier plan permettant à cet ensemble d'avoir sa propre identité artistique.



Concert Prestige 1.0 (2018)



Concert Prestige 3.0 (2020)



Concert Prestige 4.0 (2021)



Concert de Soliste 2019

Son répertoire est riche et transversal. Toutes les périodes et styles musicaux sont abordés (œuvres originales, arrangements, créations...) tout en proposant une transversalité avec d'autres formes d'arts (théâtre, danse, marionnettes)



1. 4. Valorisation de la pratique Amateure

« Cuivres en Pays Basque » a une filière valorisant la pratique amateur grâce à un orchestre de cuivres amateur se nommant « Donibaneko Haizeak (DH) ». Celui-ci est ouvert aux musicien.n.e.s amateur.e.s issus du territoire proche et élargi et leur permet de pouvoir s'épanouir et de pratiquer une activité musicale de qualité.

1. 5. Rayonnement territorial

« Cuivres en Pays Basque » est une association culturelle majeure et prépondérante du territoire. Elle se positionne comme une structure visant l'excellence. Son positionnement international, sa volonté de transmettre, ses nombreux et riches projets font de cette association une vitrine unique.

Pourvue d'une très belle réputation cette association a très vite été invitée dans de multiples festivals ou évènements en France ou à l'étranger :

- Innsbruck :

(<https://blog.autriche.com/2019/06/11/25-ans-de-concerts-promenades-a-innsbruck/>)

- Euskadiko Orkestra :

<https://fr.euskadikoorkestra.eus/>

- Académie RAVEL :

<https://festivalravel.fr/>

- Festival Radio France



Concert ProBenade INNS RUCK



1. 6. Rassembler, fédérer, partager

« Cuivres en Pays Basque » a vocation de regrouper, fédérer, rassembler et unifier diverses structures artistiques du territoire tels que Euskadiko Orkestra, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Bayonne, de nombreuses associations culturelles locales, l'Académie Ravel, des communes ou encore des écoles de musique....

Cette association permet à toutes les citoyennes et citoyens (de tous âges et de tous horizons) de pouvoir tisser un lien social fort grâce à ses nombreux outils pédagogiques répondant à une grande exigence ainsi qu'à ses nombreuses et riches activités culturelles s'étalant sur l'année.

Cette structure est aussi un tremplin pour les jeunes talents et les artistes en voix de professionnalisation. Ses formations complémentaires spécifiques et uniques ont pour objectifs de leur permettre l'accès à un cursus d'études supérieures, devenir professeur, gagner un concours d'orchestre ou encore mener une carrière de soliste ou de chambriste. Son panel pédagogique unique en Europe intégrant les plus grands noms français et européens assure cette exigence.



Taloak



Boom des élèves



Goûter



Rugby Beach

La création du « Cercle des Amis de CPB » fédère autour d'une dynamique socio-économique permettant aux entreprises de pouvoir s'unir autour de ce projet unique et de vivre une expérience de relation publique d'exception du fait de ses nombreux événements culturels de très haut niveau et de son fort rayonnement.



2. « Le Cercle des Amis de CPB »

2. 1. Qu'est-ce que « Le Cercle des Amis de CPB »

« Le Cercle des Amis de CPB » est un regroupement d'entreprises qui s'engage derrière un projet culturel prenant la forme d'un engagement collectif. Ce « Cercle » est un outil d'engagement, de découverte et d'ouverture autour d'un riche et unique projet culturel ayant un rayonnement territorial important :

- en créant de l'emploi
- en proposant un retour professionnel sur le territoire
- en promouvant la Culture Basque
- en privilégiant les partenariats avec les acteurs de la culture basque au Pays Basque et dans le Monde
- en développant des partenariats artistiques transversaux
- en finançant les déplacements nationaux et internationaux
- en favorisant la commande de créations d'œuvres nouvelles
- en permettant la mise en place de concerts sur le territoire proche et élargi
- en assurant la mise en place d'outils pédagogiques complémentaires (stages de musique) de très haut niveau pour le territoire

Un chef d'entreprise est nommé président d'honneur du « Cercle des Amis de CPB ».

Adhérer à ce « Cercle » c'est s'engager pour le territoire, partager sa recherche de l'excellence, rassembler autour du bel outil universel qu'est la musique, participer au développement de cet outil socio-pédago-culturel unique et atypique ouvert à toutes les citoyennes et citoyens et devenir un acteur primordial de la Politique Culturelle



2.2. Pourquoi intégrer « Le Cercle des Amis de CPB »

A. S'associer à un beau et fort projet culturel transfrontalier et accentuer la notoriété de votre entreprise

L'association « Cuivres en Pays Basque » bénéficie d'un tissu de partenaires très important. Devenir membre du « Cercle des Amis de CPB » c'est permettre à votre entreprise d'amplifier son rayonnement et d'être valorisée médiatiquement sur le territoire.

MECENES



PARTENAIRES



B. Obtenir une visibilité importante au sein d'un cercle économique territorial fort

« Cuivres en Pays Basque » représente l'occasion unique de découvrir de futurs collaborateurs au sein du territoire.

L'entreprise partenaire bénéficie :

- d'une présence sur tous les supports de communication et d'information de « Cuivres en Pays Basque » : affiches, programmes, cartons d'invitation, site Internet, dossiers de presse et l'utilisation du logo de « Cuivres en Pays Basque »,
- d'invitations permettant d'assister aux auditions et concours organisés par « Cuivres en Pays Basque »,
- d'invitations aux divers événements organisés par « Cuivres en Pays Basque ».

Votre implication dans la vie de cette association permet de fédérer les énergies et valoriser le sentiment d'appartenance au territoire.



C. Vivre une expérience de relation publique d'exception et être au coeur du développement de l'association

En vous engageant avec « Cuivres en Pays Basque » vous bénéficierez d'opérations de relations publiques de très haut niveau, de rencontres professionnelles et d'évènements répondant à vos besoins et à vos objectifs en termes de clientèle et de partenariats.

Cet engagement vous donnera droit à des privilèges exclusifs en disposant :

- des meilleures places pour tous les nombreux évènements culturels d'excellence
- d'invitations pour toutes les manifestations officielles
- de moments d'échanges avec les artistes sur la pratique instrumentale
- de moments d'échanges avec les artistes sur leur préparation mentale
- la possibilité d'assister aux répétitions
- d'un moment d'échange avec le Directeur Musical invité
- comprendre la création d'un programme de concert
- participer à des moments d'échanges inter-entreprises grâce au « Cercle des Amis de CPB »
- de moments d'échanges sur nos exigences visant l'excellence
- de la possibilité de pouvoir organiser un évènement d'entreprise dans le magnifique cadre de Saint Jean de Luz
- de la possibilité de faire des opérations clientèle/partenaires et relation publique grâce au « Cercle des Amis de CPB »

Par votre engagement vous êtes au cœur du développement de l'association lui permettant de continuer son activité mais aussi de l'accroître et de la développer.

D. Permettre à votre entreprise et vos collaborateurs de s'épanouir

Le « Cercle des Amis de CPB » vous permettra ainsi qu'à vos collaborateurs de découvrir et de vous épanouir autour des évènements culturels et pédagogiques grâce à la musique et plus précisément aux instruments de la famille des cuivres et cela tout au long de l'année :

- Concours International
- Concert de Solistes
- Audition Jeunes talents
- Stage de Musique
- Conférences
- Classes de Maître
- Concert Metalak Euskal Herrian (MEH)
- Orchestre amateur Donibaneko Haizeak (DH)
- Cuivres de Noël



2.3. Les avantages du « Le Cercle des Amis de CPB »

Les avantages lorsque l'on adhère au « Cercle des Amis de CPB » :

Les dons versés par une entreprise au profit d'organismes limitativement énumérés par la Loi ouvrent droit à une réduction d'impôt, au titre du mécénat, égale à 60 % de leur montant, dans la limite de 10 000 € (pour les exercices clos entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020) ou 20 000 € (pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020) ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

En outre, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020, le taux de la réduction d'impôt sera fixé à 60 % des sommes versées dans la limite de 5 pour mille du CA ou, si elle est plus favorable, dans la limite de 20 000 € (au lieu du seuil de 10 000 € applicable pour les exercices clos entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020).

Adhérer à ce cercle c'est aussi :

- être un acteur primordial de l'activité Culturelle de CPB
- invitations à tous les concerts CPB de l'année civile ainsi qu'à leurs réceptions
- nuitée(s) à l'Hôtel MADISON**** de Saint Jean de Luz pour chaque concert CPB et la semaine de notre stage
- invitations pour toutes les tournées de CPB
- découverte du territoire : Cesta Punta au Jaï Alaï de Saint Jean de Luz



Initiation avec
Philippe GONZALEZ,
Hautbois solo
Orchestre du Luxembourg

- découverte de la Manufacture Instrumentale des Cuivres



Adrien JAMINET
de AJ Atelier de Cuivres



- assister et participer à toutes nos Conférences



Joel VAISSE,
Principal Trombone



Patrice LAGISQUET,
Sélectionneur de rugby



Marion LEROUX,
Naturopathe

- assister aux Classes de Maîtres



Jonathan REITH,
Trombone Solo Orchestre de Paris



Clément SAUNIER,
Soliste international

- être jury de notre audition « Jeunes Talents »



- profiter de moments d'échanges privilégiés avec les artistes de CPB
- partager toutes les activités pédagogiques du stage
- intervenir lors de nos nombreux événements



- être membre du jury de notre Concours International



- bénéficier de concerts privés CPB au sein de votre entreprise



2. 4. Les cotisations du « Le Cercle des Amis de CPB »

La cotisation minimum est calculée sur le nombre de salariés de l'entreprise (selon les données de la CCI).

Entreprises de 1 à 10 salariés : 1 000 €
(soit une dépense réelle de 440 € compte tenu du crédit d'impôt)

Entreprises de 11 à 50 salariés : 2 500 €
(soit une dépense réelle de 850 € compte tenu du crédit d'impôt)

Entreprises entre 51 et 300 salariés : 5 000 €
(soit une dépense réelle de 2200 € compte tenu du crédit d'impôt)

Entreprises de + 301 salariés : 10 000 €
(soit une dépense réelle de 4400 € compte tenu du crédit d'impôts)



3. Conclusion

Les multiples projets pédagogiques et culturels de « Cuivres en Pays Basque » ainsi que ses nombreux et divers concerts font de cette association un outil culturel unique et essentiel ouvert à toutes les citoyennes et citoyens du territoire proche et élargi.

Fédérer, rassembler et partager des émotions sont les objectifs de cette association qui vise l'excellence et l'ouverture grâce à une grande exigence.

Natif et amoureux du Pays Basque, fort de formations et d'expériences professionnelles importantes et pourvu d'une très grande motivation comme en témoigne la présentation de notre association, je vous présente ce dossier en espérant que vous accepterez d'intégrer « Le Cercle des Amis de CPB ». Nous serions alors très honorés de pouvoir vous compter comme mécène privilégié de « Cuivres en Pays Basque ».

Le Président-Directeur Général de
« Cuivres en Pays Basque - Metalak Euskal Herrian »

Ander RAYA



4. Annexes

4. 1. Statuts de « Cuivres en Pays Basque »

STATUTS de l'ASSOCIATION loi du 1^{er} juillet 1901
« CUIVRES EN PAYS BASQUE »

ARTICLE 1 - NOM

Est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « Cuivres en Pays Basque »

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet d'organiser des rencontres pédagogiques et artistiques, ainsi que de mettre en place des actions de diffusion de spectacles sur le territoire.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : M. Ander RAYA 12 rue Dominique Larrea 64500 St JEAN de LUZ
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur
- b) Membres bienfaiteurs
- c) Membres actifs ou adhérents

ARTICLE 6 - ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut faire une demande écrite soumise au bureau pour validation.

ARTICLE 7 - MEMBRES - COTISATIONS

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 10€ à titre de cotisation.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée de 500€ et une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.

Les cotisations annuelles ne peuvent être modifiées que lors d'une assemblée générale et figurer dans le règlement intérieur, voir article 10 des statuts.



ARTICLE 8 - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission : par Lettre Recommandé avec Accusé de réception ;
- b) Le décès : En cas de décès, la qualité de membre s'efface avec la personne.
- c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée avec accusé de réception à fournir des explications devant le bureau.

ARTICLE 9 - RESSOURCES

1. Les ressources de l'association comprennent.
2. Le montant des droits d'entrée et des cotisations.
3. Les subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales . 3^o Toutes autres subventions qui peuvent lui être accordées.
4. Vente et location de produits ou de services.
5. Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 10 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit chaque année au mois de Mai

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés si le quorum de 25 % des membres est atteint. Chaque membre présent ne peut être porteur de plus de deux pouvoirs.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil. Toutes les délibérations sont prises à main levée. Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Ne peuvent voter lors des assemblées générales uniquement les membres à jour de leur cotisation.



ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou à la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts. Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par le bureau et les responsables des commissions définies, élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration élit en son sein le représentant de l'association en justice. La décision d'engager une action judiciaire relève du pouvoir de l'assemblée générale.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 13 - LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- 1) Un-e- président-e-
- 2) Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s
- 3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e-
- 4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.

Les fonctions de président et de trésorier ne peuvent être cumulées.

Les responsabilités de chaque membre du Conseil d'Administration sont définies dans le règlement intérieur de l'association.

ARTICLE 14 - INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.



ARTICLE 15 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 16 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif ou à une association ayant des buts similaires conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

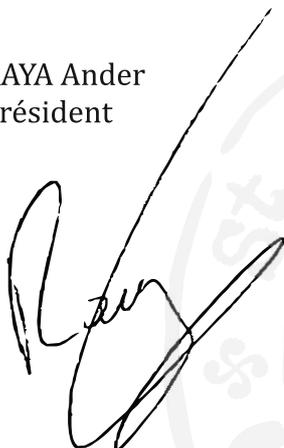
ARTICLE 17 - LIBERALITES

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 sont adressés chaque année au Préfet du département.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement des dits établissements.

Fait à St Jean de Luz, le 14 octobre 2017

RAYA Ander
Président



KERVADEC Laurent
Trésorier



GOUEYTES Stéphane



4. 2. Composition du Bureau de « Cuivres en Pays Basque »

« Cuivres en Pays Basque » est placée sous la direction de M. Ander RAYA, Trombone Solo de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn et professeur de trombone de l'Ecole Municipale de Musique de Saint Jean de Luz.

Il est titulaire de deux Masters, obtenus à la Haute Ecole de Musique de Genève, et présente un parcours musical professionnel des plus prestigieux.

Le bureau de cette association est composé d'un Président-Directeur, d'une vice-présidente : Mme Agathe ETCHEBERRY, d'une trésorière : Mme Lydia YOUS et d'un secrétaire. Cécile JURICIC est la Chargée de Production de CPB.

31 Membres Actifs participent activement à la vie de l'association.



Ander RAYA
Président-Directeur



Agathe ETCHEBERRY
Vice-Présidente



Lydia YOUS
Trésorière



Émilie VÉDÈRE
Secrétaire



4. 3. Fonctionnement de « Cuivres en Pays Basque »

« Cuivres en pays Basque » s'articule autour de huit commissions :

- Commission Pédagogique :
- Commission Finance
- Commission Logistique
- Commission Organisation Concert
- Commission Encadrant
- Commission Réception
- Commission Communication
- Commission Écologie

Chaque commission a un rôle spécifique et intervient à chaque étape des projets organisés au cours de l'année.



4. 4. Equipe pédagogique de « Cuivres en Pays Basque »

TROMPETTES

Didier BOUSQUET

Trompette Solo
Basque National Orchestra (Espagne)

Nicolas CHATENET

Trompette Supersoliste
Orchestre National de l'Opéra de Paris
Professeur CRR de Paris

Rémi JOUSSEMET

Trompette Solo
Orchestre National de France

Laurent DUPERE

Trompette Solo
Orchestre National Bordeaux Aquitaine

Nicolas PARDO

Trompette
Orchestre National du Capitole de Toulouse

René-Gilles ROUSSELOT

Trompette Solo
Orchestre National du Capitole de Toulouse
Professeur CRR et ISDAT de Toulouse

CORS

François BASTIAN

Corniste
Orchestre Symphonique de la Radio Bavaroise
(Allemagne)
Professeur HFM de Saarbrücken (Allemagne)

Jimmy CHARITAS

Cor Solo
Opéra de Lyon
Professeur ESM de Lille

Bertrand CHATENET

Cor Solo
Müncher Philharmoniker
Professeur HEM de Genève

Manon SOUCHARD

Corniste
Orchestre National de Lyon
Professeur ESM de Dijon

TROMBONES

David LOCQUENEUX

Trombone Solo
Orchestre National du Capitole de Toulouse
Professeur CRR et ISDAT de Toulouse

Jean RAFFARD

Trombone Supersoliste
Orchestre National de l'Opéra de Paris
Professeur CNSM de Paris
et CRR de Boulogne

Joël VAISSE

Principal Trombone
The Florida Orchestra (USA)

EUPHONIUM - SAXHORN EUFONIOA

Lilian MEURIN

Euphonium Solo
Grand Orchestre de la Garde Républicaine

TUBAS / TUBAK

Oscar ABELLA

Tuba Solo
Basque National Orchestra (Espagne)

Florian COUTET

Tubiste
Lauréat de Concours Internationaux
Supplémentaire Orchestres Nationaux
et Internationaux



CLASSE DE MAÎTRE

Marc ULLRICH

ANCIEN TROMPETTE SOLO
Sinfonieorchester Basel (Suisse)
Fondateur du « Marc Ulrich Quartet »

TRAITS D'ORCHESTRE

TROMPETTE / Célestin GUERIN

Trompette Solo, Orchestre de Paris

TROMPETTE / Julien WURTZ

Trompette, Orchestre Philharmonique de Strasbourg

COR / Arnaud BONNETOT

Corniste, Orchestre National du Capitole de Toulouse

TROMBONE-TUBA / Arnaud MANDOCHE

Trombone Solo, Basque National Orchestra (Espagne)

ENSEMBLE DE CUIVRES

Arnaud BONNETOT

Corniste
Orchestre National du Capitole de Toulouse

TRAITS D'ORCHESTRE EN SECTION COMPLÈTE

Arnaud BONNETOT

Corniste
Orchestre National du Capitole de Toulouse

MUSIQUE DE CHAMBRE

Thomas BARTHELEMY

Professeur de Saxophone
Conservatoire Supérieur de San Sebastian (Espagne)

Florian COUTET

Tubiste
Lauréat de Concours Internationaux
Supplémentaire Orchestres Nationaux et Internationaux
CRR et ISDAT de Toulouse

Romain CURT

Hautboïste Police Nationale
Professeur de Hautbois
CRR de Créteil

Arnaud LASSUS

Professeur de Percussion
CRR de Brive

Nicolas N'HAUX

Professeur de Flûte
CRR de Clamart



ATELIERS DE PRÉPARATION MENTALE

Nicolas CHATENET

Trompette Supersoliste
Orchestre National de l'Opéra de Paris
Professeur CRR de Paris

Florian COUTET

Tubiste
Lauréat de Concours Internationaux
Supplémentaire Orchestres Nationaux et Internationaux

Florent DIDIER

Chef d'Orchestre / Trombone solo Musique de l'Air

Julien WURTZ

Trompettiste
Orchestre Philharmonique de Strasbourg

PIANISTE ACCOMPAGNATRICE

Laetitia BOUGNOL

Accompagnatrice au CNSMD et CRR de Lyon

DIRECTEUR MUSICAL ET ARTISTIQUE

Florent DIDIER

Chef d'Orchestre
Trombone solo Musique de l'Air



4. 5. Prévisionnel événements « Cuivres en Pays Basque » 2023/2024

- 1-15 / **Dimanche 19 novembre 2023**
10h30 : Sainte Cécile - Donibaneko Haizeak¹
- 2-15 / **Dimanche 24 mars 2024 :**
17 h : Concert de printemps - Donibaneko Haizeak
Pôle Culturel de Saint Jean de Luz
- 3-15 / **Dimanche 26 août 2024 :**
Messe des Fêtes de Saint Jean de Luz - Donibaneko Haizeak
- 4-15 / **28 Juillet 2024 :**
Concert Kiosque - Donibaneko Haizeak
Place Louis XIV, Saint Jean de Luz
- 5-15 / **Enregistrement « Metalak Euskal Herrian² »**
Pôle Culturel de Saint Jean de Luz
- 5-15 / **Audition Jeunes Talents :**
Lycée Ravel, Saint Jean de Luz
- 6-15 / **Du 11 au 18 août 2024 :**
« Cuivres en Pays Basque »³ fait son Stage de Musique.
- 7-15 / **Lundi 12 août 2024 :**
20h : Conférences avec Mme Stefana ATLAS et M. Florent DIDIER
- 8-15 / **Mardi 13 août 2024 :**
Concert des lauréats en solistes - Donibaneko Haizeak
Place Louis XIV, Saint Jean de Luz
- 9-15 / **Jeudi 15 août 2024 :**
16h30 - 18h30 : Animation du centre historique la ville de Saint Jean de Luz par les élèves stagiaires
- 10-15 / **Vendredi 16 août 2024 :**
Concert de « Metalak Euskal Herrian » : Ciné-Concert
- 11-15 / **Samedi 17 août 2024 :**
Concert de Musique de Chambre des élèves CPB 5,
20h30 - 22h00 : Pôle Culturel de Saint Jean de Luz - Entrée libre
- 12-15 / **Dimanche 18 août 2024 :**
Concert de restitution des élèves
Place Louis XIV - Entrée Libre
- 13- 15 / **Festival RAVEL**
Concert d'Ouverture du festival - Donibaneko Haizeak
Place Louis XIV, Saint Jean de Luz
- 14-15 / **Octobre 2024 :**
Festival du Film - Donibaneko Haizeak
- 15-15 / **Samedi 17 décembre :**
Les Cuivres de Noël - Donibaneko Haizeak
Place Louis XIV, Saint Jean de Luz

*1 Orchestre de Cuivres amateur
2 Orchestre de Cuivres professionnel
3 Stage de Cuivres*



4. 6. Budget prévisionnel 2024 de « Cuivres en Pays Basque »

 DEPENSES		 RECETTES	
Charges de Personnel	72661 €	Inscriptions Stage	60000 €
Masse salariale	50000 €	Inscriptions / concours	50000 €
Charges	13229 €	Prestations	5000 €
Défraiements	9432 €	Billetterie	5000 €
Frais logistiques	32508 €	Cotisations	310 €
Location Lycée (nuitées, repas, salles de cours)	25000 €		
Location Véhicule DIAC	6072 €	Subventions	58500 €
Services bancaires	220 €	Mairie SJDL	35000 €
Assurance et Abonnements	1216 €	Région Nouvelle-Aquitaine	3000 €
		Département	10000 €
Communication	6000 €	CAPB	10500 €
Création de Supports de Communication	5000 €		
Abonnements	1000 €		
Autres Charges	24500 €	« Le Cercles des Ami(e)s de CPB »	46859 €
Tombola	4000 €		
Prestataires	13000 €		
Achats Matériel et fournitures	7500 €		
DEBITS	165669 €	CREDITS	165669 €



4. 7. Publication Journal Officiel

149^e année. - N°49

Samedi 9 décembre

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1062 64 - Pyrénées-Atlantiques ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne
CUIVRES EN PAYS BASQUE.

Objet : organiser des rencontres pédagogiques et artistiques, et mettre en place des actions de diffusion de spectacles sur le territoire

Siège social : 12, rue DOMINIQUE LARREA, 64500 Saint-Jean-de-Luz.

Date de la déclaration : 30 novembre 2017.



www.cuivres-en-pays-basque.com
N° Siret : 837 869 650 000 15

4. 8. Numéro Siret



Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.
Pour plus de précisions, consulter le site internet Insee.fr à l'adresse :
<https://www.insee.fr/fr/information/1972060>

Service Statistique SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE A la date du 14 mars 2018

Description de l'entreprise

	Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 30/11/2017
Identifiant SIREN	837 869 650
Identifiant SIRET du siège	837 869 650 00015
Désignation	CUIVRES EN PAYS BASQUE
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9001Z - Arts du spectacle vivant
Appartenance au champ ESS	Oui

Description de l'établissement

	Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 30/11/2017
Identifiant SIRET	837 869 650 00015
Adresse	CUIVRES EN PAYS BASQUE 12 RUE DOMINIQUE LARREA 64500 SAINT JEAN DE LUZ
Activité Principale Exercée (APE)	9001Z - Arts du spectacle vivant

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Site de gestion:

CENTRE STATISTIQUE DE METZ
Centre des statistiques sociales et locales
Ple Sirene Associations
32 AVENUE MALRAUX
57046 METZ CEDEX 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

